

COMMISSION REGIONALE FEMININES

PAGE 1/4

Réunion du 9 Décembre 2019 P.V. n° 8

Président : M. GAUVIN.

Présents: Mme. BERTON - M. CORNIER.

Administratif: M. MOUTHAUD.

CHAMPIONNAT U14-U17 FEMININES A 11 - PHASE 2 LFNA

Match n° 22096435 - Poule F - U.S. Jaunay-Clan / Avenir Nord Foot 87 du 07/12/2019

Courriel de l'Avenir Nord Foot 87 du 03/12/2019 informant de son forfait.

La Commission déclare le forfait de l'Avenir Nord Foot 87.

Amende de 47 euros pour forfait à l'Avenir Nord Foot 87 (1er forfait).

Match n° 22096457 - Poule H - Jarnac Sports Ent. / C.S. Allassacois Ent. du 23/11/2019

Match non-joué suite à un mauvais renseignement donné au club visiteur par la Police Municipale de Jarnac. Cette dernière a confirmé au club visiteur la fermeture du terrain de Jarnac pour cette rencontre alors que le match était programmé à St-Brice.

La Commission donne ce match à jouer le 11/01/2020 à 15h00 à St-Brice.

Match n° 22096474 - Poule I - F.C. Léoville / U.S. Pons du 23/11/2019

Absence de l'U.S. Pons mentionnée sur la FMI.

La Commission déclare le forfait de l'U.S. Pons.

Amende de 47 euros pour forfait à l'U.S. Pons (1er forfait).

Match n° **22096478** – Poule I – C.M.O. Bassens / U.S. Pons du 07/12/2019

Courriel de l'U.S. Pons du 06/12/2019 informant de son forfait.

La Commission déclare le forfait de l'U.S. Pons.

Amende de 47 euros pour forfait à l'U.S. Pons (2ème forfait).

RAPPEL

CHAMPIONNAT U14-U17 FEMININES A 11 – PHASE 2 LFNA

NIVEAU 1





COMMISSION REGIONALE FEMININES

PAGE 2/4

D	\cap			С	Λ
יא	U	U	L	Е.	н

17. U.S. Aigrefeuille 79. F.C. Bressuire

79. Chamois Niortais F.C.

86. S.O. Châtellerault

86. U.E.S. Montmorillon

86. E.S. des Trois Cités Poitiers

POULE B

16. A.S.J. Soyaux Charente (2)

16. Angoulême Charente F.C.

19. A.S. de St-Pantaléon de Larche

23. E.S. Guérétoise

24. Trélissac F.C.

87. Limoges F.C.

POULE C

17. C.J.F. En Cœur de Saintonge

17. F.C. Portes d'Océan 17

24. C.O. Coulouniers Chamiers

33. Stade Bordelais Ent.

33. F.C. Libourne

33. F.C. St-André de Cubzac

POULE D

33. Patronage Bazadais Ent.

33. F.C. Girondins de Bordeaux (2)

33. Landes Girondines F.C. Ent.

33. F.C.E. Mérignac Arlac

64. Les Genêts d'Anglet Football

64. Pau F.C.

NIVEAU 2

POULE E

79. Pays Thènezéen

79. Thouars Foot 79

86. S.O. Châtellerault (2)

86. U.S. de l'Envigne Ent.

86. F.C. Loudun

86. Stade Poitevin F.C.

POULE F

23. Foot Génération 2000 Ent.

86. U.S. Jaunay-Clan

86. U.S. La Chapelle-Bâton Ent.

86. La Ligugéenne Ent.

87. Avenir Nord Foot 87

Exempte

POULE G

17. F.C. Brizambourg Ecoyeux

17. E.S.A.B. 96 F.C. Ent.

17. E.S. Tonnacqu. Lussantaise

79. F.C. Chauray

79. A.S. Echiré St-Gelais

79. Chamois Niortais F.C. (2)

POULE H

16. Jarnac Sports Ent.

17. C.S. Bussac-Forêt

19. C.S. Allassacois Ent.

19. G.J. Entente des Vergers Foot 19

24. Bergerac Périgord F.C.

Exempte

POULE I

17. F.C. Léoville

17. U.S. Pons

33. C.M.O. Bassens

33. E.S. Eysinaise

33. A.S. Le Haillan

33. F.C. Communes du Créonnais

POULE J

33. S.A.G. Cestas

40. Stade Montois

47. F.C. Marmande 47

64. Aviron Bayonnais

64. A.S. Mazères Uzos Ront.

Exempte





COMMISSION REGIONALE FEMININES

PAGE 3/4

Voici, ci-après, les modalités d'accessions et de rétrogradations de la deuxième phase vers la troisième phase pour ce championnat U14-U17 Féminines à 11 LFNA :

Niveau 1 : 4 poules de 6 : 24 équipes.

Les 2 derniers de chaque poule rétrograderont en Niveau 2 : 8 rétrogradations.

Niveau 2 : 2 poules de 6 + 4 poules de 5 : 32 équipes.

Le premier de chaque poule + les 2 meilleurs deuxièmes de l'ensemble des poules accèderont en Niveau 1 : **8 accessions.**

La structure de la troisième phase sera donc :

- Niveau 1 : 3 poules de 8 : 24 équipes.
- **Niveau 2** : 4 poules de 8 : **32 équipes +** d'éventuelles nouvelles équipes.

Possibilité de faire des poules de 4 avec matches aller et retour.

Pour la **troisième phase**, les clubs auront la possibilité d'engager de nouvelles équipes jusqu'au 5 janvier 2020 dernier délai.

La CDA du District du club recevant désignera l'arbitre central en deuxième phase (Niveau 1 uniquement).

Pour le Niveau 2, les arbitres seront fournis par les clubs.

Vous voudrez bien vous référer aux Règlements Généraux du foot à 11 et du basic spécifique Féminin joint.

Tous les matchs non-joués à la date de fin de chaque phase ne seront pas pris en compte pour l'organisation de la phase suivante.

La Commission Régionale Féminine se réserve le droit d'apporter des remaniements éventuels en fonction d'évènements ponctuels et imprévus.

Rappel: la FMI (tablette) est en vigueur pour ce championnat U14-U17 Féminines à 11.

De plus, rappel aux clubs pour l'engagement <u>sur Footclubs</u> pour la Coupe Nouvelle-Aquitaine U14-U17 F. à 11 qui est à effectuer au plus tard le 5 janvier 2020.





COMMISSION REGIONALE FEMININES

PAGE 4/4

DIVERS

Suite à des demandes de Districts concernant la possibilité de fournir les équipes qualifiées pour accéder aux championnats U14-U17 F. à 8 et U11-U13 F. à 8 (NIVEAU 1) plus tard que la règlementation ne l'impose, la commission accorde EXCEPTIONNELLEMENT, compte-tenu des intempéries qui sévissent sur tout le territoire depuis plusieurs semaines, un délai jusqu'au 12 janvier 2020 maximum pour disputer les phases départementales et IMPOSE que toutes les équipes qualifiées pour le Niveau 1 soient transmises à la LFNA au plus tard le lundi 13 janvier 2020 (avec les terrains utilisés et les alternances/jumelages éventuels avec d'autres équipes).

De plus, les matches en retard d'U14-U17 F. à 11 sont programmés jusqu'à la date maximale du 12/01/2020.

Tous les matchs non-joués ne seront pas pris en compte pour l'organisation de la phase suivante.

Le Président
Francis Gauvin
Le Secrétaire de séance
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 12/12/2019 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.

